

# **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

## **PRÉAVIS 06/2024 :**

### **Réseau d'électricité, remplacement des compteurs**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 6 mai 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

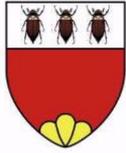
Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet Mme Catherine Schiesser
Service technique	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Anna Zoia M. Olivier Schaer M. Cyril Stuber
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion (excusée) M. Daniele Annese

## **Préambule**

À la suite d'une brève introduction par notre Présidente, Mme Sandra Gillard, M. Philippe Michelet nous a présenté en détail le préavis 06/2024 et les raisons justifiant le projet de remplacement des compteurs électriques.

Dans sa stratégie énergétique 2050, la Confédération oblige les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD) à déployer des compteurs intelligents. L'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de son ordonnance y relative contraint notre commune de Belmont à remplacer ses compteurs électriques, et ceci dans un délai à fin 2027.

Les avantages attendus sont multiples, tant pour le distributeur, propriétaire du réseau, que pour le consommateur final.



# **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

## **PRÉAVIS 06/2024 :**

### **Réseau d'électricité, remplacement des compteurs**

Pour le distributeur, il sera dès lors possible de superviser le réseau et par conséquent, de gérer les éventuelles pannes de manière plus optimale, ou encore d'améliorer la flexibilité de notre réseau et de répondre ainsi aux enjeux d'électrification de la société, et de faciliter la gestion de notre approvisionnement en conséquence.

Pour le consommateur, le compteur intelligent lui permettra de connaître le moment où son énergie a été consommée. Il lui sera ainsi possible de comparer et de mieux comprendre sa consommation et surtout de l'optimiser en identifiant des appareils très gourmands en électricité. La facturation sera faite sur une consommation effective de manière trimestrielle ou mensuelle, et non plus sur une estimation de la consommation passée une fois par année.

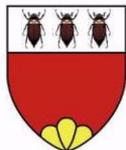
Ceci dit, les aspects techniques étant entièrement du ressort de la commission ad hoc, nous nous bornerons à examiner les conséquences financières de ce projet.

## **Enjeux financiers**

Compte tenu de la complexité d'élaboration d'un cahier des charges pour répondre aux exigences techniques et réglementaires, notre Municipalité n'a pas participé à l'appel d'offre. En revanche, elle s'est appuyée sur l'expérience des gros gestionnaires de réseau qui respectent les spécifications techniques. Pour ce faire, elle a décidé de s'approvisionner par l'intermédiaire de la plateforme SPONTIS qui elle-même a procédé aux appels d'offres groupés selon la loi sur les marchés publics. Pour rappel, Spontis SA est une société propriété de Groupe E, Romande Energie et des Services Industriels de la ville de Lausanne. Un dossier complet a été remis à votre commission des finances pour consultation. Par ailleurs, la Municipalité a pu répondre à toutes les questions orales de la commission des finances. Celle-ci profite également de remercier M. Philippe Michelet pour sa disponibilité et pour les compléments d'informations reçus.

Le coût total demandé s'élève à CHF 1'312'000.- toutes taxes comprises.

Le tableau en page 10 du préavis illustre parfaitement la répartition des coûts et fait apparaître le détail du montant demandé.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 06/2024 :**

### **Réseau d'électricité, remplacement des compteurs**

Les coûts les plus importants sont l'installation des compteurs pour CHF 604'200.- et leur acquisition pour CHF 319'000.--. La mise en place de l'infrastructure informatique quant à elle se chiffre à CHF 132'730.-. Une marge pour « Divers et imprévus » a été fixée à CHF 57'783.-, ce qui représente le 5% du total demandé hors TVA.

S'agissant là du coût effectif demandé, il y a lieu d'ajouter également le coût annuel de CHF 1'650.- concernant l'abonnement à la plateforme M2M pour la gestion des cartes SIM et CHF 26'400.- relatifs aux frais d'abonnement des cartes SIM. (CHF 1.10/mois/carte). Il est à noter que ces coûts n'engendrent pas de frais supplémentaires pour le consommateur et que le tarif de location des compteurs demeure inchangé.

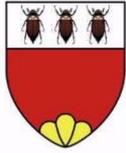
Le seul changement significatif pour le consommateur sera donc le remplacement des acomptes trimestriels par une facture basée sur la consommation effective de la période comme mentionné en préambule.

Enfin, pour clore ce rapport de préavis, ces travaux figurent dans le cadre du plan d'investissement 2021-2026 de la Municipalité, sous la rubrique « Réseau d'électricité » où un montant de CHF 2'000'000.- est inscrit.

L'amortissement du coût des travaux se fera par des annuités égales en 15 ans au maximum.

### **Avis de la Commission des Finances**

Indépendamment du fait qu'il s'agit là d'une obligation légale, la commission des finances salue la volonté de notre Municipalité d'agir rapidement pour le changement des compteurs. Les finances saines de notre Commune nous permettent d'agir en ce sens. Ainsi, nous évitons également de prendre le risque de voir les prix augmenter dans le temps.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**PRÉAVIS 06/2024 :**  
**Réseau d'électricité, remplacement des compteurs**

**Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2024** et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 31 mai 2024

Christian MARREL .....  
Président

Hannah GROSSENBACHER .....

Amélie RAMONI-PERRET .....

Sakine UÇURUM PION .....

Daniele ANNESE (rapporteur) .....